



Rapport d'activité



2022

SOMMAIRE

Edito	01
Chiffres de l'année 2022	02
La DRAAF Bourgogne-Franche-Comté	04
France Relance - France 2030	05
Le FEADER, bilan des aides 2022 et préparation des évolutions 2023	07
La prospective eau, agriculture et changement climatique	09
Alimentation de proximité : enquête sur les pratiques d'achat dans la restauration collective	10
Les dispositifs d'accompagnement financier de FranceAgriMer	11
Aide à l'investissement vin : de l'instruction au contrôle	12
Des collectifs agricoles engagés dans la transition agro-écologique	13
Enquête 2022 sur le dépérissement des hêtres dans un contexte inédit de crises sanitaires	14
La gestion des crises climatiques et conjoncturelles	15
Une aide exceptionnelle pour commercialiser les bois scolytés	17
Enseignement agricole : préparer aux enjeux de demain	18
Le Campus des métiers et des qualifications forêt-bois	20
L'expérimentation de la création des centres de gestion financière	21
Mise en œuvre du Plan de sobriété énergétique	21



CRÉDIT PHOTOS :

- DRAAF
- Xavier REMONGIN /Min.agri.fr
- Cheick SAÏDOU /Min.agri.fr
- Pascal XICLUNA /Min.agri.fr



Marie-Jeanne
FOTRÉ-MULLER
Directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Bourgogne- Franche-Comté pilote, sous l'autorité du Préfet de région, la mise en œuvre des politiques publiques au bénéfice des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier, portées par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) et par FranceAgriMer.

La DRAAF accompagne la mise en œuvre des actions qui en découlent en s'appuyant sur le réseau des directions départementales interministérielles (DDI) et des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA).

Ce rapport d'activité ne prétend pas à l'exhaustivité mais met en exergue quelques actions phares de la DRAAF, et donne un aperçu de ses principales activités, ainsi que des enjeux majeurs sur lesquels elle travaille.

L'année 2022 a été fortement marquée par la préparation de la nouvelle programmation PAC 2023-2027, ainsi que par la mobilisation des services autour de France relance puis de France 2030, en particulier pour le renouvellement forestier et la filière forêt-bois, particulièrement touchée par la crise des scolytes. L'accompagnement des filières agricoles s'est poursuivi, avec par exemple 15 millions d'euros attribués au titre de l'OCM Vin, ou encore 5,3 millions d'euros attribués en faveur de l'agroécologie. Cette transition écologique est particulièrement prise en compte aujourd'hui par l'enseignement agricole. Les services se sont aussi mobilisés pour éclairer et aider à la décision l'ensemble des acteurs face aux enjeux du changement climatique, par exemple avec l'étude prospective menée sur l'eau et l'agriculture. Enfin nous avons dû là encore faire face à de multiples crises, qu'elles soient sanitaires, conjoncturelles avec l'augmentation des coûts énergétiques, ou climatiques.

Je remercie les 193 agents de la DRAAF qui s'investissent personnellement et collectivement pour assurer avec professionnalisme toutes nos missions.

Chiffres de l'année 2022

PUBLICATIONS STATISTIQUES



18 000 connexions à la rubrique internet [Analyse statistiques](#)

300 pages mises en ligne

37 publications Agreste

20 Agreste Études

1 Memento

13 Agreste conjoncture

2 Agreste essentiel

LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

7 700 ha reconstitués grâce au dispositif FRANCE RELANCE "renouvellement forestier"

20 000 ha touchés par les dégâts de scolytes

66% de la surface forestière régionale dispose d'un document de gestion durable

Forêt régionale : N°1 de la production de chênes



L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

10 115 lycéens et étudiants

4 200 apprentis

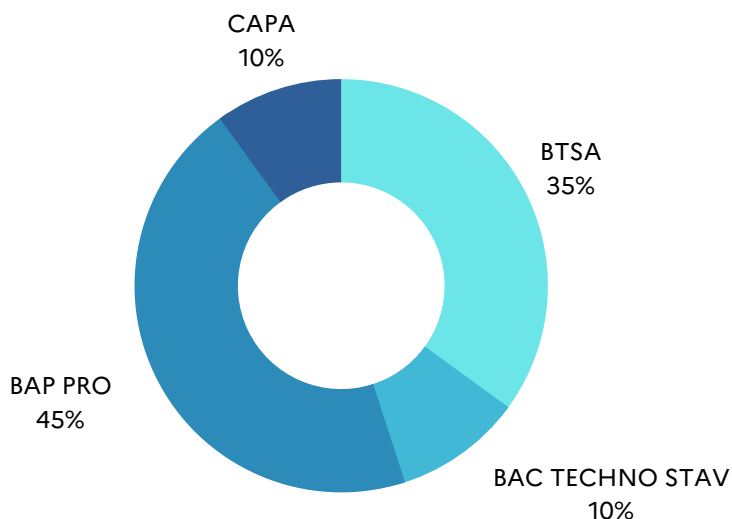
800 enseignants

3 638 candidats aux examens

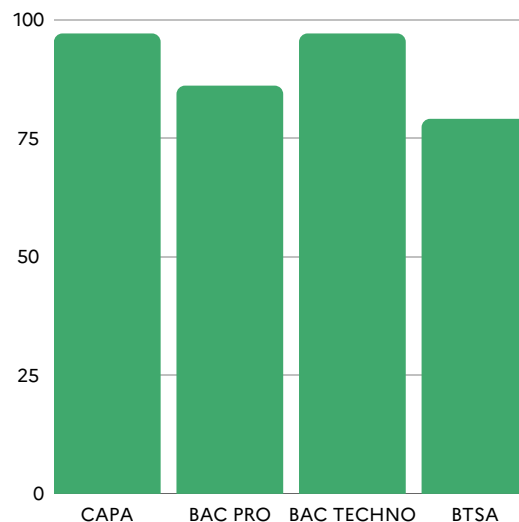
Taux de réussite aux examens 86.6%



Répartition des candidats par diplômes



Taux de réussite aux examens



Chiffres de l'année 2022

EXPORT



- 1 764 certificats export ou pré-export
- 12 inspections en station de traitement de grumes
- 18 inspections d'établissements exportateurs

LES CONTRÔLES



- 37 contrôles du respect des règles d'hygiène en production primaire végétale
- 39 recherches de résidus de produits phytopharmaceutiques dans les productions végétales à la récolte
- 343 contrôles intrants

L'ACCOMPAGNEMENT AGRICOLE ET VITICOLE

- 1 915 demandes d'autorisation d'exploiter
- 3 404 exploitations certifiées en agriculture biologique en 2021 (+ 12,7% par rapport à 2020)
- 10,1 % de la SAU en AB soit 242 128 ha en 2021 (+ 10,6% par rapport à 2020)
- 62 GIEE en reconnaissance actif ; 906 exploitations ; 1305 agriculteurs
- 9 GIEE en émergence
- 2,3 Md€ d'achats de céréales garantis par FranceAgriMer
- 1 277 autorisations de plantations nouvelles de vignes
- 30M de plants de vigne certifiés par FranceAgriMer

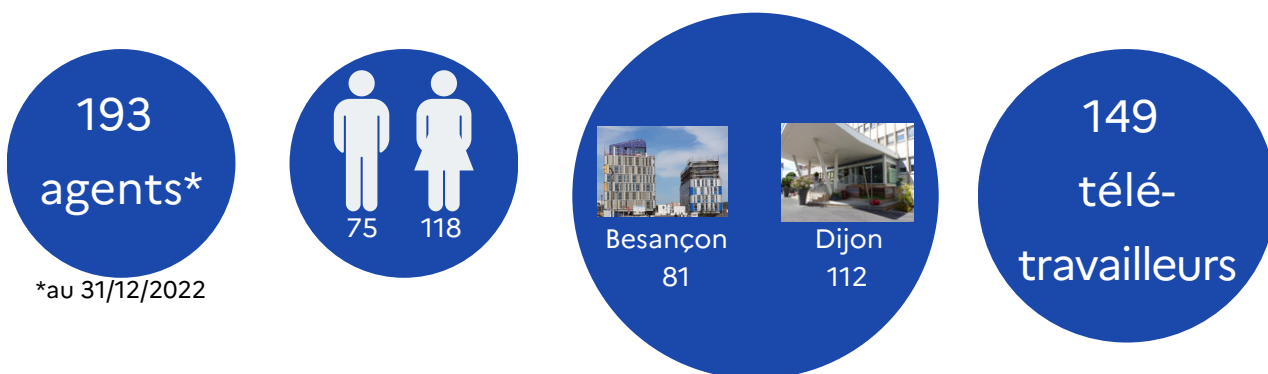


LES CREDITS DU MASA

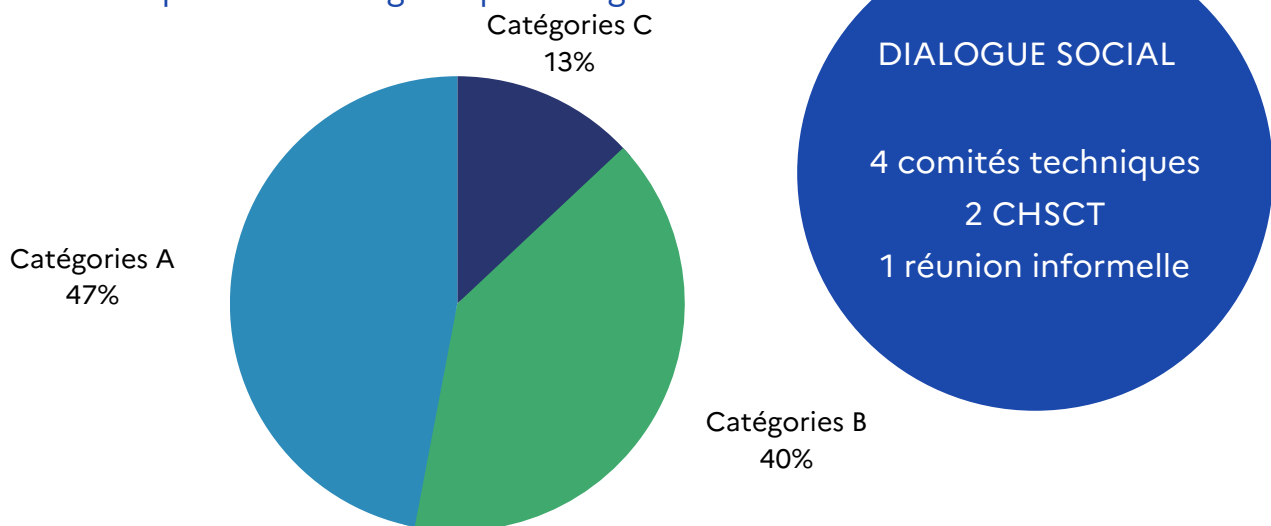
- 548 installations aidées (+34%) pour un montant de 4,2 M€
- Crédits alloués dans le cadre de l'AITA (Accompagnement à l'Installation et à la Transmission en Agriculture) : 972 000 €
- Modernisation des exploitations : l'Etat a financé 5,1 M€ d'investissements (dont 2,45 M€ France Relance)
- 5,3 M€ pour l'agroécologie, dont :
 - 3.1 M€ pour les contrats MAEC 2022
 - 416 408 € de financements de diagnostics
 - 70 719 € pour accompagner le montage des PAEC
 - GIEE : 494 080 € de fonds CASDAR
 - 1, 2 M€ dédiés aux plantations de haies
- 262 dossiers OCM Vin (15 M€)



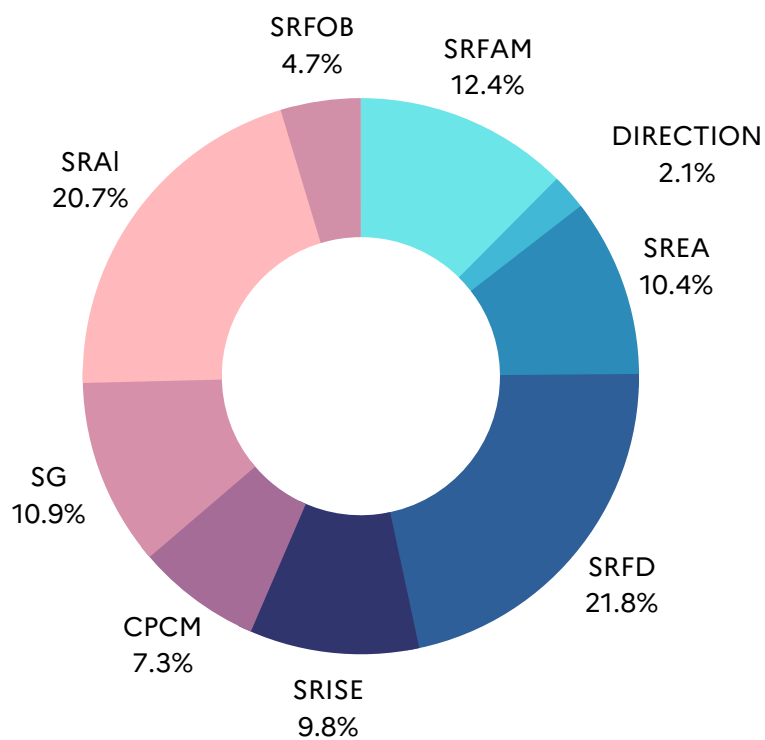
LA DRAAF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Répartition des agents par catégories



Répartition des agents par services





Accompagner le renouvellement forestier

A l'occasion de la clôture des Assises nationales de la forêt et du bois, le 16 mars 2022, **24 mesures ont été présentées**.

Parmi elles, l'action 1.1 vise à la poursuite et à la pérennisation des aides au renouvellement forestier.

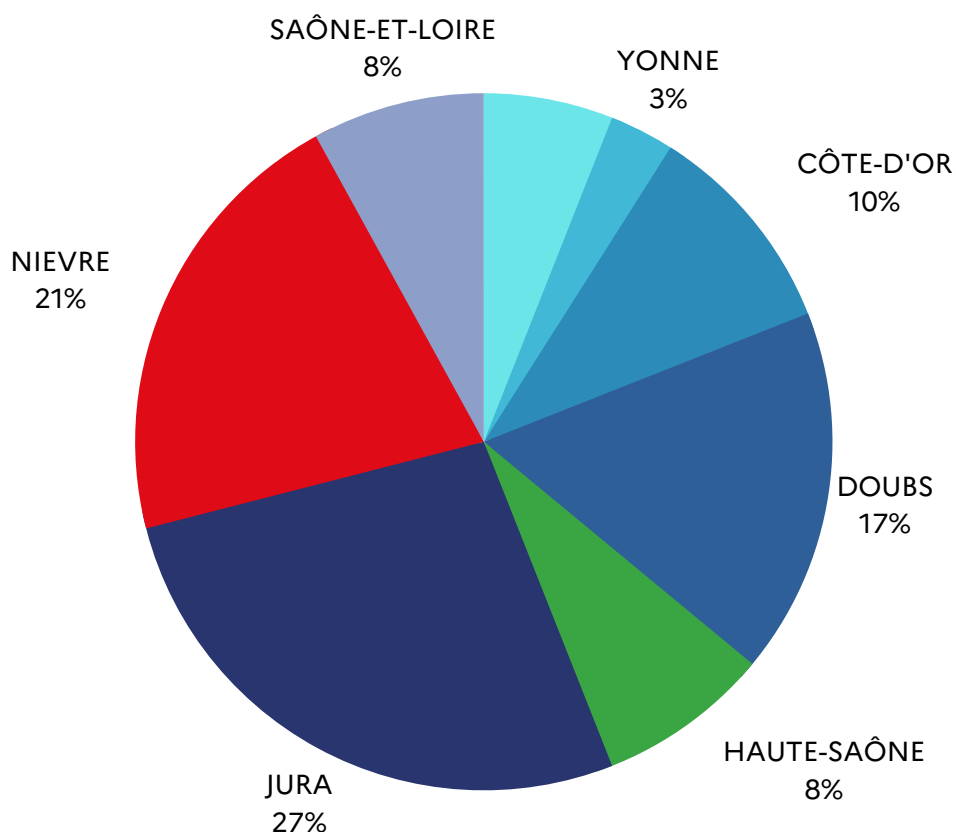
A ce titre, au 31 décembre 2022, **1 207 demandes d'aide au dispositif France Relance Forêt (FRF)** ont été déposées pour **37,36 millions d'euros d'aides**.

Après instruction, **1 057 dossiers** ont permis d'engager **29 millions d'euros**, ce qui correspond à **7 700 ha** à reconstituer.

L'effort devra être poursuivi pendant plusieurs années car on estime à **20 000 ha** la surface des peuplements scolytés à reconstituer.

Les crédits sont prolongés via France 2030, mais il faudra tenir compte des difficultés d'une part d'approvisionnement en plants forestiers et d'autre part d'emploi de main d'œuvre par les entreprises capables de réaliser les travaux.

Répartition des montants engagés par départements



Accompagner l'approvisionnement en plants forestiers

Si l'aide aux travaux de renouvellement forestier est essentielle, il convient parallèlement de sécuriser l'approvisionnement en plants forestiers par le développement des moyens de production d'essences d'avenir en lien avec l'objectif d'adaptation des forêts au changement climatique (action 2.9 : Produire des matériels forestiers de reproduction adaptés au climat futur).

A ce titre, un deuxième appel à projets a été lancé en 2022 en faveur des pépiniéristes et des entreprises de travaux sylvicoles. Pour mémoire le premier appel à projets en 2021 a permis de mobiliser 857 258 € répartis sur 14 entreprises. En 2022, 10 entreprises ont totalisé 549 380 € d'aides.



Accompagner la filière aval

28 dossiers ont été déposés, principalement des scieries, pour un montant d'aide demandé de 8,7 millions d'euros.

Tous les dossiers ont été instruits au niveau de la DRAAF, et transmis au national.

Deux projets ont été financés en 2021, le financement des autres dossiers a été acté en 2022, pour un montant de 4,7 millions d'euros.



LE FEADER, BILAN DES AIDES 2022 ET PRÉPARATION DES ÉVOLUTIONS 2023

Le transfert des aides FEADER à la Région

L'année 2022 a été marquée par la préparation du **transfert en 2023 de certaines mesures agricoles et forestières « non surfaciques »** du FEADER (aides à l'installation, aides à la modernisation et aides à la desserte forestière notamment) vers la Région, tandis que l'État aura pleine responsabilité sur les interventions de nature surfacique (indemnités compensatrices de handicap naturel, mesures agro-environnementales et climatiques, aides à la conversion à l'agriculture biologique).

Ce transfert s'est traduit concrètement par la **mobilité de 25 agents de l'État** (des DDT et de la DRAAF) : 11 titulaires et 14 vacataires ont souhaité rejoindre la Région.

Les services d'économie agricole, les services environnement des DDT ainsi que le service régional d'économie agricole (SREA) et le service régional de la forêt et du bois (SRFOB) ont été particulièrement concernés par ce transfert.

De multiples réunions co-pilotées par l'État et la Région ont permis d'en appréhender les dimensions réglementaires, techniques (transfert physique des dossiers) et humaines.



Bilan des aides du deuxième pilier de la PAC en 2022

L'objectif des aides du deuxième pilier, en faveur du développement rural, consiste non seulement à **soutenir les zones rurales** de l'Union Européenne, mais aussi à **relever les nombreux défis économiques, environnementaux et sociétaux** du XXI^e siècle.

Les aides du deuxième pilier ont un degré de flexibilité plus élevé que celles du premier pilier. Cela permet aux autorités nationales, régionales ou locales d'établir, à partir d'un « menu de mesures » européen, leurs propres programmes septennaux de développement rural.

A la différence du premier pilier, intégralement financé par l'Union Européenne, les programmes du deuxième pilier sont cofinancés par des fonds provenant de l'UE, de l'État ou encore des Régions.

En Bourgogne-Franche-Comté, les aides versées par l'UE atteignent 174 millions d'euros, représentant ainsi 10 % de l'enveloppe de nationale.



LE FEADER, BILAN DES AIDES 2022 ET PRÉPARATION DES ÉVOLUTIONS 2023

Deuxième pilier de la PAC : les Mesures Agro-environnementales et Climatiques



Les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) sont un outil phare du deuxième pilier de la PAC.

Leur objectif est de soutenir la transition agro-écologique des exploitations agricoles et de maintenir les pratiques fournisseuses d'aménités positives dans les zones à enjeux environnementaux identifiés (eau, biodiversité, zones humides).

Le montant de ces aides surfaciques, volontaires, est calculé sur la base des surcoûts et manques à gagner sur la surface engagée.

Evolution des mesures agro-environnementales

L'année 2022 marque la clôture des mesures agro-environnementales et climatiques de la PAC 2014-2022 et le début de la mise en œuvre du nouveau catalogue de mesures du PSN pour la programmation 2023-2027.

La DRAAF, autorité de gestion pour ces mesures à partir de 2023, a préparé le déploiement du dispositif 2023 en Bourgogne-Franche-Comté.

Un appel à projets pour le dépôt des projets agro-environnementaux et climatiques a été lancé en juin 2022. 50 projets ont été retenus par la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique pour la Bourgogne-Franche-Comté. Les demandes de crédit s'élèvent à 180 millions d'euros alors que l'enveloppe disponible pour 2023-2027 est de 105 millions d'euros. Des critères de priorisation seront donc mis en place sur chaque territoire pour sélectionner les exploitants.

La région tire particulièrement profit des mesures agro-environnementales et climatiques

« Système herbager et pastoraux » (6,2 millions d'euros, 18 % de l'enveloppe nationale) et « Localisée » (5,6 millions d'euros, 5 % de l'enveloppe nationale). De plus, l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) de 116 millions d'euros (11 % de l'enveloppe nationale), allouée aux zones défavorisées de la Région, concerne 9 800 exploitations.

Autre singularité de la région, 9% de l'enveloppe nationale des aides AB ont été consacrés en 2022 au développement de la filière Agriculture Biologique (AB). 18 millions d'euros ont été alloués pour l'aide à la Conversion et 5 millions d'euros pour l'aide au Maintien.

2 dossiers d'animation pour la promotion du dispositif et 19 dossiers de réalisation de diagnostics ont également été déposés pour apporter un soutien aux opérateurs dans la mise en œuvre de ces mesures.



LA PROSPECTIVE EAU, AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

La DRAAF a conduit en 2021 une prospective eau, agriculture et changement climatique en partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture, la Région et le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Pour les trois principales productions de la région (grandes cultures, bovins lait et bovins viande), des groupes prospectifs composés d'une trentaine de participants se sont réunis trois fois par production au cours de l'année.

Les objectifs étaient d'établir une vision partagée des enjeux, d'imaginer des scénarios d'évolution et de proposer des pistes d'adaptation.

Ces pistes d'adaptation ont été partagées avec les DDT, afin de faciliter leurs mises en œuvre.

En 2022, pour la filière lait, des présentations ont été faites à la Fédération Régionale Bovine et au bureau de la chambre départementale d'agriculture du Doubs.

Ces travaux sont également repris pour l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Haut-Doubs – Haute-Loue (25).



Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la publication : <https://agriculture.gouv.fr/eau-agriculture-et-changement-climatique-en-bourgogne-franche-comte-elements-de-prospective-analyse>



ALIMENTATION DE PROXIMITÉ : ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES D'ACHAT DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

La DRAAF a mené une enquête auprès de la restauration collective pour évaluer l'évolution des achats de proximité depuis les précédentes enquêtes régionales de 2017 et 2019, et faire un « état zéro » des achats dits EGalim dans les restaurants collectifs de Bourgogne-Franche-Comté.

955 établissements sur 1440 ont été interrogés et le taux de réponse est de 30 %. Les données ont été extrapolées afin de pouvoir estimer le nombre de repas servis, le montant des denrées utilisées et le taux d'approvisionnement en produits locaux, en Agriculture Biologique et en autre signe de qualité dans la région.

L'enquête traduit la connaissance des efforts, les difficultés et les leviers possibles des gestionnaires de cantines pour la réussite des objectifs Egalim :

- Tendre vers une alimentation plus qualitative et durable dans l'ensemble des restaurants collectifs,
- Sensibiliser tous les secteurs concernés à cette question,
- Travailler sur l'ensemble des mesures de la loi sur l'ensemble de la filière,
- Faire remonter les informations relatives aux différentes mesures pour en assurer un suivi et un pilotage).



Les résultats permettront d'établir des éléments factuels de la situation et seront présentés dans une publication et à l'occasion d'un Comité régional pour l'alimentation (Cralim).

Les éléments recueillis ont également bénéficié à certains porteurs de Projets Alimentaires Territoriaux et aidé l'équipe nationale de la plateforme « maCantine » à alimenter ce nouvel outil lors de sa création. Ce dernier permettra à terme de suivre les objectifs Egalim de façon comparable pour toutes les régions de France.




GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Gestionnaires de cantines
inscrivez-vous sur
ma-cantine.agriculture.gouv.fr

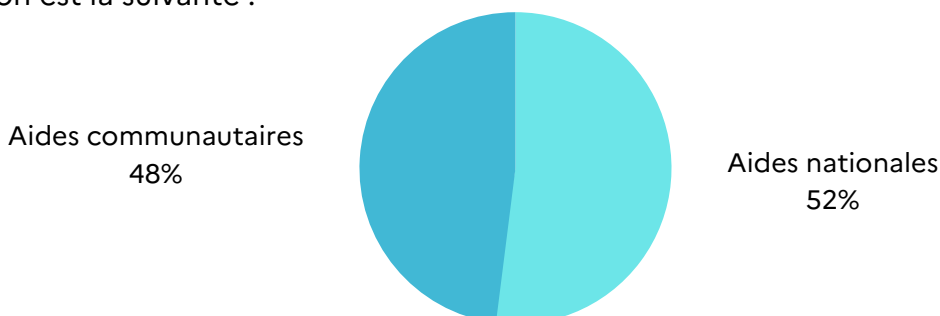


LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE FranceAgriMer



Pour la campagne 2021-2022, FranceAgriMer est intervenu en Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de **26,8 millions d'euros**, soit 3 % du montant national investi.

La répartition est la suivante :



Les crédits communautaires

En majorité dirigées vers des **aides à la filière viticole** (94 % de l'enveloppe régionale) pour un montant de **13 millions d'euros** (4 % du montant national), ces aides se répartissent principalement entre des aides à l'investissement viti-vinicole et des aides à la promotion des vins, pour respectivement **7,6 millions d'euros** et **4,1 millions d'euros**.

102 000 € sont mobilisés pour la distillation et **65 000 €** pour la restructuration du vignoble (plantation et arrachage).

Les crédits nationaux

Ils augmentent fortement cette année pour atteindre **14 millions d'euros**, contre 2,7 millions d'euros l'année précédente. La mise en œuvre des aides France relance (5,2 millions d'euros versés en 2022) explique en grande partie ce bond en avant.

Parmi ces aides, celles consacrées aux agroéquipements et au développement de la filière protéines se taillent la part du lion (**3 millions d'euros**). Viennent ensuite les premières aides à la modernisation des abattoirs (**1,4 millions d'euros**).

Hors plan de relance, il faut souligner l'aide apportée à la reconquête de la compétitivité des abattoirs et des outils de découpe (Programme d'investissements d'avenir), qui a mobilisé **1,5 million d'euros**. Au total, **3 millions d'euros** d'aides publiques nationales ont été versés aux abattoirs de Bourgogne-Franche-Comté en 2022.

Au titre du soutien des cours des bovins, **3,1 millions d'euros** sont mobilisés (soit 17 % de l'enveloppe nationale).

Les autres aides nationales gérées par FranceAgriMer (de l'ordre de 30 % du montant total) se déploient sur de nombreuses mesures ciblées : stockage du vin, amélioration génétique, investissement en aquaculture, horticulture, indemnisation des élevages de gibier de chasse...



AIDE À L'INVESTISSEMENT VIN : DE L'INSTRUCTION AU CONTRÔLE

Activité de l'unité Viti-investissement du service FranceAgriMer dans le cadre de l'OCM viti-vinicole

L'année 2022 marque la fin du deuxième plan quinquennal (2019-2022) du programme national d'appui à la filière viti-vinicole mis en œuvre par FranceAgriMer dans le cadre de l'organisation commune de marché (OCM).

L'unité Viti-investissement a principalement concentré ses efforts en 2022 sur le **soutien aux investissements dans les entreprises**.

L'objectif était d'améliorer la compétitivité des entreprises du secteur en modernisant leurs capacités de traitement, leurs outils de vinification et leur maîtrise de la qualité. Les bénéficiaires ciblés étaient les entreprises qui vinifient (coopératives, négoce, caves particulières) et qui présentent un projet de développement.

Le service territorial de Bourgogne-Franche-Comté a géré cette mesure. Au terme du plan 2019-2022, **983 dossiers** ont été déposés, pour un montant total d'aide de **64 millions d'euros**.



Caveau de dégustation



Vignes-mères de porte-greffes

2022 a également été marquée par une mobilisation importante de l'unité Viti-investissement du service FranceAgriMer, qui a soutenu de nombreux projets visant à moderniser et à renforcer la compétitivité des entreprises du secteur viti-vinicole (**262 dossiers pour 15 millions d'euros**). Alors que le programme entre dans sa troisième phase (2023-2027), l'unité Viti-investissement continuera à œuvrer pour le développement durable et la compétitivité de la filière viti-vinicole française.

Contrôles sur la pépinière viticole

L'ensemble des matériels viticoles sont contrôlés par FranceAgriMer afin de garantir une sécurité maximale, notamment sur les plans de l'identité variétale et de l'état sanitaire

Les **contrôles** conduits en 2022 ont mobilisé 8 agents pour :

- 144 contrôles d'agrément de vignes-mères,
- 67 contrôles en pépinières,
- des tests sanitaires dans 14 parcelles de vignes-mères,
- des prélèvements réalisés dans 450 parcelles sur des ceps potentiellement épidémiques à la flavescence dorée.



pépinières viticoles

DES COLLECTIFS AGRICOLES ENGAGÉS DANS LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Dans le cadre du [Plan Ecophyto II+](#), des agriculteurs volontaires peuvent s'engager dans différents types de collectifs, tels que [DEPHY FERME](#), [30 000](#) ou des [Groupements d'Intérêts Économiques et Environnementaux - GIEE](#), afin de repenser leurs systèmes de cultures et réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Pour s'engager dans ces dispositifs, les collectifs doivent répondre à des appels à projets portés par la DRAAF et les Agences de l'eau.

- L'appel à projets national [DEPHY FERME 2022-2026](#) a permis, grâce à son portage par la DRAAF, de renouveler un total de [14 groupes DEPHY FERME](#) ;
- L'appel à projets [30 000/GIEE](#) a permis de faire émerger [2 nouveaux projets 30 000](#) et de financer de l'animation pour [11 collectifs GIEE](#).

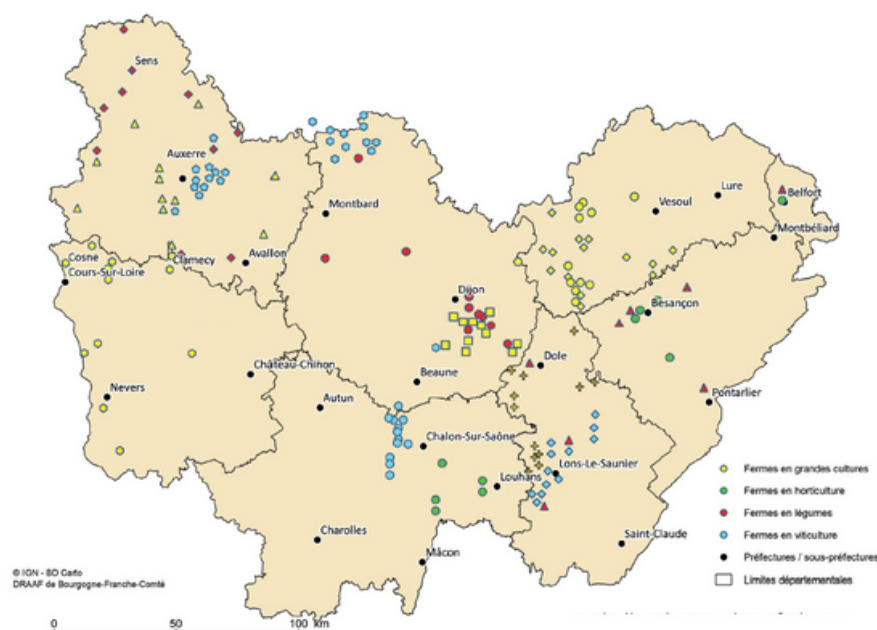
Afin de faire connaître ces dispositifs, la DRAAF BFC, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture, a édité [une publication dans la revue AGRESTE](#) et mis en ligne une carte actualisée sur le [site régional ecophyto-bfc.fr](#).

Toute l'information régionale concernant le projet Ecophyto II + est disponible ([site ecophyto-bfc.fr](#) et [page Facebook Ecophyto](#)).

Enfin, [la page YouTube Ecophyto-BFC](#) permet de découvrir le travail réalisé avec la région Grand-Est au travers de [5 films](#).

Ces collectifs ont démontré qu'il est possible de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques, tout en maintenant (voire en améliorant) les piliers économique et social de la durabilité. L'objectif est dorénavant de déployer ces pratiques, notamment au travers du plan de transfert, porté par la chambre régionale d'agriculture, en partenariat avec la DRAAF.

Répartition des fermes DEPHY en Bourgogne-Franche-Comté



ENQUÊTE 2022 SUR LE DÉPÉRISSEMENT DES HÊTRES DANS UN CONTEXTE INÉDIT DE CRISES SANITAIRES

La hêtraie du quart nord-est de la France connaît d'importants dépérissements, consécutifs à l'anomalie et à la succession d'intenses déficits hydriques en 2018, 2019 et 2020.

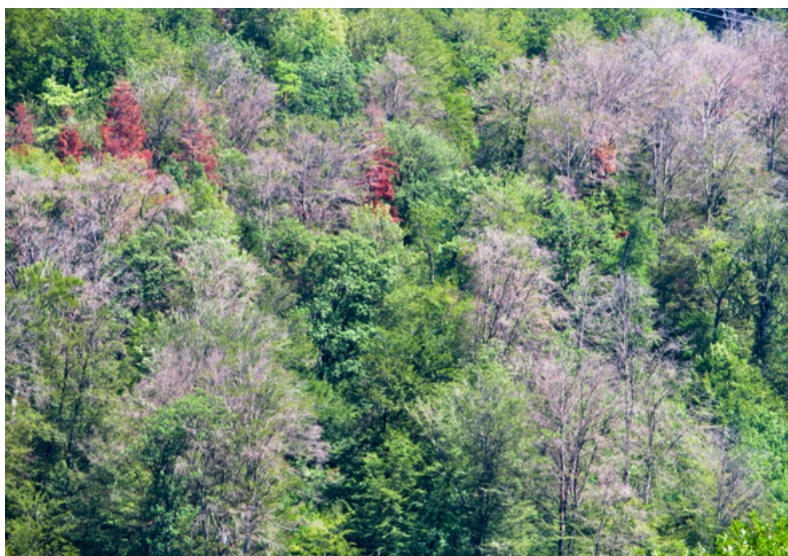
La zone est considérée comme le cœur de l'aire de l'essence et les surfaces de hêtraies sont importantes : [225 000 ha en Bourgogne-Franche-Comté](#).

Au cours de l'été 2022, une enquête nationale avec le [protocole DEPERIS](#) a été menée par les Départements Santé des Forêts des DRAAF, visant à objectiver l'état sanitaire d'un échantillon de massifs forestiers à dominante de hêtres.

[6 hêtraies](#) comportant 144 placettes, soit plus de [3 400 arbres](#), ont ainsi été notés en région par les correspondants-observateurs du DSF avec l'appui parfois des gestionnaires et propriétaires forestiers. Il s'agit de la forêt domaniale de Châtel-Gérard (89), la forêt du Mont-Beuvray (58-71), la forêt domaniale de Chatillon-sur-Seine (21), la forêt domaniale de Chaux (39), la forêt du Poirmont (70) et la forêt du Grand-Lomont (25).

Cette enquête confirme un état sanitaire globalement « moyen » de ces hêtraies avec un taux de mortalité très faible. On note l'absence quasiment généralisée de suintements corticaux observables sur les troncs, ce qui constitue une amélioration par rapport aux années 2019-2021. Très peu de bioagresseurs (insectes, champignons) ont été observés.

Il est prévu de revenir sur ces mêmes massifs et avec le même protocole dans 5 ans au plus tard pour objectiver l'évolution sanitaire de ceux-ci.



LA GESTION DES CRISES CLIMATIQUES ET CONJONCTURELLES



Les crises climatiques

L'année 2022 a été l'objet de phénomènes climatiques exceptionnels (gel tardif début avril et épisodes de grêle fin mai - début juin) qui ont engendré des dégâts localisés et sur certaines productions. La sécheresse a par ailleurs touché tous les départements dans le courant de l'été. Le retour des pluies à l'automne a cependant permis une bonne production automnale. Les services de l'État se sont mobilisés pour accompagner les exploitants touchés. Des fonds d'urgence pour faire face aux épisodes de gel et de grêle, et abonder les trésoreries les plus fragiles, ont été mis en place, la DRAAF étant en charge de la répartition des crédits entre départements. Le dispositif national des calamités agricoles a également été activé.

- Pour l'épisode de gel, seuls trois départements ont consommé des crédits eu égard à la nature des productions touchées (arboriculture, petits fruits) : la Côte d'Or, le Jura et l'Yonne pour un total de 62 dossiers et 313 069 euros.
- Pour les épisodes de grêle, 483 exploitations de la région ont bénéficié de soutien pour un total de 2,3 millions d'euros. Par ailleurs, des aides calamités ont été accordées pour les sapins de Noël en Côte d'Or et dans la Nièvre et pour les pépinières (Nièvre).
- Pour faire face à la sécheresse, l'État a mis en place un certain nombre de mesures :
 - augmentation des taux d'avance des aides PAC,
 - exonérations de cotisations sociales,
 - report des dates de présence obligatoire des cultures intermédiaires pour les SIE, activé par l'ensemble des départements de la région (au 20 août pour la plupart),
 - suivi renforcé au travers de comités sécheresse départementaux sous l'égide des Préfets,
 - dérogation au cahier des charges permettant d'assouplir temporairement l'approvisionnement en fourrages des exploitations pour les 4 AOP laitières de Franche-Comté (Comté, Morbier, Bleu de Gex, Mont d'Or),
 - dégrèvement d'office de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB). La mesure a permis entre 25 et 40 % de dégrèvement selon les zones. Le montant total dégrèvé s'élève à 7,8 millions d'euros pour 3 237 communes concernées.

LA GESTION DES CRISES CLIMATIQUES ET CONJONCTURELLES



La crise conjoncturelle

La situation de guerre en Ukraine a entraîné des perturbations fortes dans l’approvisionnement avec une hausse conséquente pour les exploitations du prix des intrants, notamment en alimentation animale.

Le **Plan de résilience**, mis en place mi-2022, est composé de deux aides :

- une aide à l’alimentation animale
- un dispositif de prise en charge des cotisations sociales (« PEC résilience »).

Les crises sanitaires

Influenza aviaire hautement pathogène

L’année 2022 a été marquée par une épizootie d’influenza aviaire d’ampleur inédite, qui a touché principalement le Grand-Ouest et le Sud-Ouest de la France, mais aussi notre région : plusieurs cas ont été découverts dans l’avifaune sauvage (en Saône-et-Loire et dans la Nièvre) et un foyer s’est révélé en élevage en Saône-et-Loire en décembre 2022.

Dans ce contexte sanitaire, le service régional de l’alimentation (SRAL) a assuré plusieurs réunions de sensibilisation et animé un travail de préparation à la gestion de l’influenza aviaire avec un réseau d’acteurs de la filière avicole, des services de l’État et professionnels, autour de 3 axes majeurs :

- empêcher l’introduction de la maladie, par le respect des mesures de biosécurité et de mise à l’abri des volailles en risque élevé ;
- détecter précocément la maladie, par la surveillance de signes cliniques suspects ;
- être prêt à agir en cas de détection, en s’appuyant sur des procédures d’urgence préparées en amont de la crise.

Au total, plus de **19 millions d’euros** ont pu bénéficier aux éleveurs et intégrateurs de la région (9,87 millions d’euros pour les éleveurs et 9,2 millions d’euros pour les intégrateurs).

S’agissant de la **prise en charge des cotisations sociales**, **4 749 dossiers** ont été déposés aux caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour l’ensemble de la région pour une enveloppe de **9,9 millions d’euros**. Enfin, les entreprises agro-alimentaires et les exploitations agricoles sont éligibles aux aides mises en place par le gouvernement pour faire face à la hausse de l’énergie.

Santé des végétaux

Le SRAL a encadré la gestion des foyers d’organismes de quarantaine présents sur le territoire de la région :

- la flavescente dorée de la vigne,
- la pourriture brune de la pomme de terre,
- le nématode à kyste de la pomme de terre du genre globodera.

Le SRAL a rédigé et proposé au préfet de région la signature des arrêtés préfectoraux de lutte et avec la FREDON Bourgogne – Franche-Comté, organisme à vocation sanitaire, a réalisé les prélèvements pour analyse, les contrôles de la bonne exécution des mesures ordonnées et les suites administratives et pénales.

Dans le cadre de la gestion du dispositif du passeport phytosanitaire, lors des inspections annuelles, la présence d’organismes réglementés a été mise en évidence et les végétaux contaminés détruits dans **7 établissements**.



Flavescente dorée de la vigne

UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR COMMERCIALISER LES BOIS SCOLYTÉS

Depuis l'été 2018, une épidémie de scolytes typographes ravage les épicéas du quart Nord-Est de la France.

Les arbres, affaiblis par des épisodes de sécheresse répétés, ne peuvent développer efficacement leurs défenses naturelles contre cet insecte ravageur dit « de faiblesse ». Les populations de Typographe peuvent donc se multiplier sans entrave et condamner les forêts contaminées. Les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté sont les plus concernées.

L'unique solution pour enrayer l'épidémie est de procéder à des coupes d'urgence dans les forêts contaminées. Ainsi, plus de **20 000 ha d'épicéas ont dû faire l'objet de coupes d'urgence**.

Cet afflux de bois sur le marché local a d'abord saturé le marché, entraînant une chute des prix.

En Bourgogne-Franche-Comté, où la forêt publique est très présente, de nombreuses communes se retrouvent désormais en difficulté en raison de la perte des revenus liés à la forêt et de la mévente de leur bois.

Une aide exceptionnelle a d'ailleurs été accordée aux communes les plus en difficultés par le Ministère de la Cohésion Territoriale.

Afin de juguler cette crise, le MASA a financé en 2021 et 2022 l'envoi des bois scolytés vers les scieries des régions indemnes. En BFC ce sont près de **10,9 millions d'euros** qui ont été versés à des propriétaires, pour un volume de bois évacué de **638 000m³** (sur une perte totale de l'ordre de **4 millions de m³**).

La région BFC a été la première région en nombre de dossiers déposés (250 sur 391) et en volume exporté au niveau national.

Même si l'épidémie continue, la relance mondiale a tiré les prix vers le haut, et la forte demande en bois a encouragé l'usage des bois scolytés par les industriels, si bien que le dispositif d'aides a été clôturé fin 2022.



Importantes mortalités d'épicéas dans le Morvan en lien avec des attaques de typographes 2022
(J. Cacot, CO-DSF, CNPF & T. Durand, DSF, décembre 2022)

ENSEIGNEMENT AGRICOLE : PRÉPARER AUX ENJEUX DE DEMAIN



Laïcité : préparer au mieux vivre ensemble

Comme leurs homologues de l'Éducation Nationale, les établissements d'enseignement agricole ont pour mission de s'assurer du respect des principes et d'expliquer aux apprenants le sens de la laïcité, son importance dans le fonctionnement de nos institutions ainsi que sa place parmi les valeurs de la République.

Il s'agit aussi d'un enjeu en matière de climat scolaire tant dans le cadre des enseignements que dans les autres temps de vie scolaire.

Comme leurs homologues de l'Éducation Nationale, les établissements d'enseignement agricole ont pour mission de s'assurer du respect des principes et d'expliquer aux apprenants le sens de la laïcité, son importance dans le fonctionnement de nos institutions ainsi que sa place parmi les valeurs de la République.

Il s'agit aussi d'un enjeu en matière de climat scolaire tant dans le cadre des enseignements que dans les autres temps de vie scolaire.



La Journée nationale de la laïcité du 9 décembre 2022 a été un temps fort qui a permis de promouvoir et faire vivre la laïcité, mais aussi l'occasion de réfléchir à la manière de faire respecter les principes de la laïcité au sein des établissements, des classes, en permettant aux élèves, par des activités conduites par les personnels d'éducation (enseignant, équipe de direction, CPE...), d'en aborder les enjeux. Plusieurs actions ont été conduites dans tous les établissements, publics et privés de la région. Parmi celles-ci, celle menée au sein de l'EPLEFPA de Château-Chinon a permis aux jeunes d'échanger avec des professionnels des métiers du service à la personne, mais aussi des représentants des services de l'État et des élus, sur l'exercice du principe de la laïcité dans les milieux professionnels et sociaux.

Si la journée de la laïcité est une occasion de réfléchir ensemble à la mise en œuvre et au partage de ce principe républicain fondamental, les établissements s'engagent tout au long de l'année dans cette action.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE : PRÉPARER AUX ENJEUX DE DEMAIN



S'engager dans la transition agroécologique

En réponse aux enjeux climatiques, environnementaux et de souveraineté alimentaire, l'agriculture française s'engage pleinement dans des pratiques plus durables. Pour cela, de nouvelles compétences sont nécessaires pour les métiers.

Le [Plan Enseigner à Produire Autrement 2](#) (EPA2) est une priorité d'action de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du MASA. Il se décline aux échelles régionales et locales. Sa dynamique est en droite ligne avec les travaux du Pacte et de la Loi d'orientation et d'avenir agricoles et les annonces du Président de la République à Terres de Jim en Septembre 2022.

L'ensemble des établissements agricoles publics de Bourgogne Franche-Comté se sont engagés par le biais de [Plans Locaux Enseigner à Produire Autrement](#). Ces outils stratégiques s'articulent principalement autour des thèmes de l'alimentation, de l'Agriculture Biologique et de l'agroécologie, de l'écocitoyenneté ou encore du Climat scolaire.

Le [Plan régional Enseigner à Produire Autrement](#), quant à lui, permet de travailler en synergie avec le niveau local mais aussi avec les autres politiques publiques mises en œuvre par les autres services de l'État. Il se décline en 4 axes :

- Encourager la parole et l'initiative des élèves sur les questions des transitions et de l'agroécologie et les questions socialement vives qui s'y rattachent,
- Renforcer la formation des enseignants et formateurs, et par là même, faire évoluer les contenus de formations,

- Valoriser les initiatives prises au cœur des exploitations et des ateliers technologiques des établissements,
- Essaimer et diffuser les bonnes pratiques.

Un réseau régional de référents EPA2, piloté par le SRFD, vient accompagner les acteurs au plus près du terrain.

Au printemps 2022, les établissements de formation ont participé activement au « [Printemps des transitions](#) ». En témoignant sur les actions qu'ils mettent en œuvre auprès des futurs élèves, des parents, des partenaires et des acteurs du territoire, plusieurs objectifs sont visés :

- Améliorer la notoriété de l'enseignement agricole sur son territoire et faire connaître les métiers du vivant,
- Rendre visibles et accessibles les transitions climatique, agroécologique et alimentaire opérées et en cours dans l'enseignement agricole via EPA2,
- Valoriser les partenariats et les innovations des établissements,
- Développer et montrer la participation active des apprenants dans la construction et la conduite de projets
- Essaimer les pratiques innovantes.

LE CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS FORÊT-BOIS

L'État participe au financement du [Campus des Métiers et des Qualifications forêt-bois \(CMQ\)](#).

La DRAAF fait partie de ses organes de gouvernance (Conseil de Perfectionnement) et participe à l'ensemble de ses comités techniques pour contribuer au développement de ses nombreux projets tels que Sylva Numérica, la création d'un pôle énergie décarbonée, le diagnostic des compétences et des métiers d'avenir « Energie Bois Construction ».

[Sylva numerica](#) est un outil numérique développé dans les collèges, les lycées et d'autres établissements de formation qui permet d'apprendre la gestion sylvicole par la simulation.

Le [pôle énergie décarbonée](#) est la coopération du CMQ Forêt-Bois avec 3 autres CMQ : Green city-territoires intelligents (ville décarbonée), ITIP (industrie décarbonée-nucléaire), AMF Automobiles et mobilités du futur (hydrogène).



Depuis avril 2022, le campus des métiers et des qualifications Forêt-Bois (CMQ) est labellisé [Excellence](#). C'est le seul CMQ Forêt-Bois en France métropolitaine à intégrer cette catégorie. En contrepartie d'un accès à des financements conséquents, le label Excellence exige une [ouverture à l'international](#). Le CMQ est aujourd'hui en partenariat avec la Styrie, un Land autrichien. La coopération internationale s'étendra par la suite à d'autres régions du monde pour lesquelles la forêt est un enjeu déterminant (Canada, Suisse, Italie, Allemagne, Scandinavie, République Tchèque, ...). Les lycées agricoles volontaires bénéficieront de ces coopérations internationales. Enfin, grâce à son label Excellence le CMQ forêt-bois en partenariat avec le CMQ d'Île-de-France est lauréat de l'[appel à projets Compétence et Métiers d'Avenir \(CMA\) « Energie Bois Construction »](#) qui permettra d'avoir une vision très précise des besoins d'emplois des entreprises pour répondre aux enjeux de la filière.

L'EXPÉRIMENTATION DE LA CRÉATION DES CENTRES DE GESTION FINANCIÈRE

Prévue par la circulaire du Premier ministre n° 6251/56 du 10 mars 2021, la création des centres de gestion financière, dont l'objet est de **fluidifier la chaîne de la dépense** et **d'améliorer le service rendu** par la fusion des CPCM et des SFACT, est effective en Bourgogne Franche Comté depuis le 1er avril 2023. La création du CGF du Doubs pour le Bloc 2 (MASA et MTE) regroupera donc les 2 sites du CPCM Bourgogne-Franche-Comté et le SFACT du Doubs.

Depuis juin 2022, avec l'appui des services centraux, de nombreuses réunions techniques et des Copil se sont tenus localement, pour entériner les décisions proposées en ateliers.

Le 18 janvier 2023, les 27 services prescripteurs ont été réunis en présence des DAF du MTE et du MASA et cette réforme a été présentée en dialogue social lors de la réunion du CSA de la DRAAF le 20 janvier 2023.

Les agents du CPCM, rattachés aux ministères chargés de l'agriculture ou de l'environnement, sont mis à disposition pour un an à compter du 1er avril 2023.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans un contexte de crises, la sobriété est devenue un maître-mot pour l'organisation et pour le fonctionnement des services de l'État. La DRAAF a agi pour ses bâtiments à Dijon :

- diagnostic énergétique,
- réalisation du raccordement au réseau de chaleur urbain,
- réglage des consignes de chauffe et proposition d'actions en réponse aux appels à projets.

Une journée expérimentale de fermeture des bâtiments a été retenue le 2 janvier 2023 pour les 2 sites, Besançon et Dijon.


La DRAAF participera par ailleurs en 2023 au Challenge régional de la mobilité.

Enfin, la communication interne a relayé les bonnes pratiques, avec une information spécifique donnée sur la sobriété énergétique en informatique et les règles de fonctionnement à retenir face au risque de délestage électrique.





DRAAF BFC

 4 bis rue Hoche
21078 DIJON Cedex

 03 39 59 40 00

 draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

 <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv>

